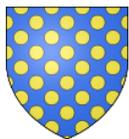


Mairie
de
MONTRÉSOR



MONSIEUR LE MAIRE
DE LA COMMUNE DE
MONTRÉSOR
A *

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 26 FEVRIER 2021

Compte rendu.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Montrésor le 26 février 2021 à 20h30.

Dates de convocation et d'affichage : 22 février 2021.

Nombres de conseillers en exercice : 11.

Présents : 10. Votants : 11.

Quorum : 6. Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Membres présents : Mmes PERRY PIVET PORCHERON. M.M. COURATIN GALLAIS GAULTIER LALIEUX MOUSNY POUIT TOURATIER.

Mme Sophie SOUVERIN, absente, a donné pouvoir à M. Pascal COURATIN.

Secrétaire de séance : Mme Catherine PIVET.

Sauf mention contraire, les délibérations sont prises à l'unanimité des votants.

Points d'information.

- Réfection des bâtiments communaux : des devis sont en attente pour les bâtiments communaux 06, rue Abel Marinier et 51, Grande Rue.
- Aménagement de la Maladrerie : des estimations sont là également attendues.
- La restauration du mur d'enceinte du cimetière se termine, celle des vannes est en cours.
- 8 enseignes en fer forgé ont été commandées.
- Le remplacement de l'éclairage public rue de la Couteauderie, rue Abel Marinier et allée des Perrières est engagé.
- La commission culture s'est réunie pour préparer le programme estival 2021. La commission fleurissement est envisagée le samedi 13 mars, la commission finances le vendredi 19 mars 2021.

Délégations confiées au Maire.

- Décision n°2021-1 : modification d'une concession particulière en familiale.
- Décision n°2021-2 achat de bornes fonte auprès de l'entreprise KGMAT pour un montant de 1 435, 60 € HT.
- Décision n°2021-3 : acquisition de clous auprès de l'entreprise Avenir Voirie pour un montant de 1 114, 10 € HT.
- Décision n°2021-4 : plantation de haies par M. HEROUX pour un coût de 3 010, 56 € HT.
- Décision n°2021-5 : approbation du bail rural à Montigny avec les époux THIBAUT.
- Décision n°2021-6 : nomination des régisseurs pour la régie de recettes unique de la commune.
-

ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu de la réunion de Conseil municipal du vendredi 15 janvier 2021.

Il est approuvé par les conseillers votants.

Intercommunalité

1. Approbation du pacte de gouvernance entre la commune de Montrésor et la communauté de communes Loches Sud Touraine.

Le pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes Loches Sud Touraine peut être un moyen de replacer les élus communautaires et municipaux au cœur de l'intercommunalité, dans sa gouvernance et son fonctionnement au quotidien.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve le projet de pacte de gouvernance entre les communes membres et la communauté de communes.

Deux abstentions : M.M. LALIEUX MOUSNY.

Gestion des bâtiments communaux

2. Mise en conformité de l'installation du paratonnerre de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

Deux entreprises ont été sollicitées, une a répondu, la société GOUGEON avec une offre à 861 € HT.

Le Conseil municipal approuve la proposition de la société GOUGEON d'un montant de 861 € HT. Elle fera l'objet d'une décision de M. le Maire.

3. Mise en sécurité incendie de la collégiale Saint – Jean Baptiste.

Pour éviter de renouveler la catastrophe de Notre – Dame de Paris, le Conseil départemental d'Indre – et – Loire et la Conservation Régionale des Monuments Historiques proposent une consultation de maîtrise d'œuvre pour un diagnostic utile à la mise aux normes sécurité, incendie et secours de la collégiale Saint – Jean Baptiste. Une prévision de 30 000 € sera à porter au budget 2021 pour ce diagnostic, intégralement financé par les subventions de la DRAC et du Département. La commune devra également solliciter une dérogation pour dépasser le taux limite de subvention de 80 %.

Délibération.

Le Conseil municipal autorise M. le Maire à engager la procédure de consultation utile à la mise aux normes de la collégiale, à signer l'accord – cadre et toutes les pièces de marché public, à solliciter les subventions prévues et la dérogation au taux limite de 80 %.

4. Devenir du bâtiment communal situé 19, Grande Rue.

Le Conseil municipal accepte le principe de mettre en vente la maison dite Bonvalet, située 19 Grande Rue, sous réserve d'une restauration rapide des extérieurs.

Aménagement urbain

5. Aménagement des entrées des Balcons de l'Indrois : sollicitation du produit des amendes de police.

Cette aide financière est calculée sur un montant maximal de dépenses de 45 000 € HT pour des aménagements privilégiant les « déplacements doux » et les aménagements de sécurité.

Délibération.

Le Conseil municipal présente l'aménagement des entrées des Balcons de l'Indrois au produit des amendes de police 2021.

6. Aménagement des entrées des Balcons de l'Indrois : maîtrise d'œuvre.

Le cabinet MAES propose un contrat de maîtrise d'œuvre d'un montant de 8 % d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 247 000 € HT, soit une rémunération de 19 760 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet MAES.

7. Aménagement des entrées des Balcons de l'Indrois et échange de terrains avec le Département d'Indre – et – Loire : désignation d'un géomètre expert.

Deux cabinets de géomètres proposent :

- Cession de terrains à Montigny : une proposition de Géoplus à 850 € HT, une offre de Branly – Lacaze à 900 € HT ;
- L'aménagement du secteur de la collégiale : une proposition de Géoplus à 1 350 € HT, une offre de Branly – Lacaze à 3 200 € HT.

Délibération.

Le Conseil municipal retient le cabinet Géoplus avec une offre à 850 € HT pour la cession de terrains à Montigny et une proposition à 1 350 € HT pour l'aménagement du secteur de la collégiale.

8. Réalisation d'un parcours famille aux Balcons de l'Indrois.

Le projet, d'un montant de 32 865, 28 € TTC, comprend l'installation de jeux d'enfants, l'aménagement d'une place de stationnement pour personnes à mobilité réduite, la mise en place de deux abris.

Les conseillers font un point de la situation, sans vote.

9. Avenant à la convention de mise à disposition des Balcons de l'Indrois avec le Groupement Agricole Foncier de la Terre de Montrésor.

Délibération.

Le Conseil municipal approuve l'avenant proposé à la convention de mise à disposition des Balcons de l'Indrois avec le Groupement Agricole Foncier de la Terre de Montrésor.

Une abstention : Mme Isabelle PERRY.

10. Projet géothermie : devis de forage de l'entreprise Van Ingen.

La proposition s'élève à 61 677, 50 € HT.

Délibération.

Le Conseil sollicite d'autres devis dans le cadre de ce forage.

Affaires scolaires

11. Devenir de l'école 32, Grande Rue.

Les conseillers constatent une baisse des effectifs. La proposition serait de conserver les CP – CE1 en 2021-2022 à l'école 51, Grande Rue avec une classe mise à disposition au collège pour les CM2 à l'horizon 2022-2023.

Le Conseil s'oppose à la fermeture d'une classe à Montrésor et demande le maintien des 6 classes à l'échelle du RPI.

Questions diverses

Projet d'achat ou de location d'un broyeur de végétaux : la location serait de 200/210 € par jour, l'achat 2 995 € HT. Le Conseil s'accorde sur la nécessité d'acquérir ce matériel.

Le Maire,
Frédéric GAULTIER.